

AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N° 20/009

GRAND PORT MARITIME DE ROUEN

Le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un Titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située sur le terminal portuaire d'Honfleur, dont la référence Haropa est le 4741 et en vue de l'implantation d'un entrepôt de stockage d'une surface d'environ 5000 m².

A l'issue de la procédure de publicité, la société SEA INVEST SEINE ESTUAIRE, dont le siège social est à Fécamp (76400), Chaussée Gayant, est la seule à avoir manifesté son intérêt pour le terrain.

Lors de sa séance du 6 février 2019, le Directoire du Grand Port Maritime de Rouen a approuvé la conclusion d'une Convention d'Occupation Temporaire n°14-333/104 au profit de la société SEA INVEST SEINE ESTUAIRE portant sur la dépendance susvisée.

Description de la dépendance : Terre-plein d'une superficie de 10.839 m² ainsi qu'une zone d'option de 7306 m².

Durée de la convention : 20 ans à compter de la date de livraison du bâtiment et au plus tard le 30 juin 2020.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces – Tel : 02.35.52.96.94 – adresse mail : sage@rouen.port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : 16 juillet 2020